

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 22 mars 2024**

Date convocation : 18 mars 2024	vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 9	
Votants : 10	Absent(e)s et représenté(e)s : Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 10	Excusé(e)s :
Contre : 0	Absent(e)s :
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Ramonage des 30 poêles à granulés du Village de gîtes sur 3 ans (2024, 2025, 2026) pour un montant annuel de 3300 € HT (3630 € TTC).

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est obligatoire de procéder au ramonage des 30 poêles à granulés installés au Village de gîtes pour un montant de 3300,00 euros H.T. (3630 euros TTC).
Devis joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour réaliser le ramonage selon les conditions exposées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le28/03/2024

et publié ou notifié

François Rouveyrol

 